

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024**

Séance n°2 du 14 février 2024

Délibération n°DEL2024021404

Objet : demande de subvention  
« les florales d'automne 2024 ».

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22  
Nombre d'excusés : 16 dont 2  
pouvoirs  
Nombre d'absents : 2

Le 14 février 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Montignac-Charente le 5 février 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. SEGUINAR Clauddy.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Étaient présents :** M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques - M. BOIREAUD Philippe - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme SOURY Christine - M. VIDAL Laurent

**Étaient excusés :** Mme BERNARD Marie-Dominique - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROUX Emilie - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. CORNUAUD Eric (pouvoir de Mme MOREAU Carole) - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – M. MARTIN James - M. MATHIEU Xavier - M. PARNEIX Jean-Claude – M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Clauddy.

**Étaient excusés :** Mme ASHBOLT Louisa – M. BŒUF Pascal - FORT Jean-Paul - M. JOBIT Jean-François - Mme MOREAU Carole (pouvoir à M. CORNUAUD Eric) - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Étaient absents :** M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre.

**DEMANDE DE SUBVENTION LES FLORALES D'AUTOMNE 2024**

Le président informe le comité syndical que l'organisation des « Florales d'Automne 2024 » est lancée. La manifestation sera à nouveau gratuite pour les visiteurs avec un tarif d'emplacement qui restera le même qu'en 2023 pour les exposants souhaitant participer.

Il propose au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'organisation et la reconduction de cette manifestation et aussi de solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires.

– Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, les élus du comité syndical par 24 voix POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** la reconduction de la manifestation « Florales d'automne » pour 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du département de la Charente, des communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente, LEADER et aux autres partenaires éventuels ;

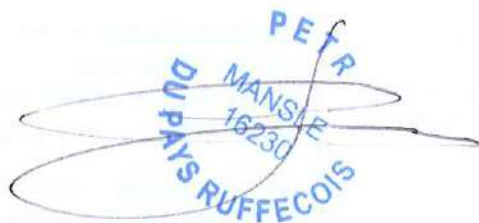
**AR Prefecture**

016-200050094-20240214-DEL2024021404-DE  
Reçu le 26/02/2024

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette manifestation.
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification